



Commune de Riaz

19 avril 2018

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 1^{ER} MAI 2018

Point 2 de l'ordre du jour

Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 avril 2016 -approbation

Lors de l'introduction du Conseil général à Riaz, il a été omis de faire approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 avril 2016.

Même si aucune disposition légale ne traite de ce sujet, le Service des communes recommande de faire approuver rétroactivement le procès-verbal en question par le Législatif communal.

Le Conseil communal soumet dès lors le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 avril 2016 à l'approbation du Conseil général.

Le Conseil communal

Annexe

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 avril 2016

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 AVRIL 2016, A 20.00 HEURES

Présidence M. Jérôme Schindler, syndic

Présence 67 citoyennes et citoyens actifs

Au nom du Conseil communal, M. le syndic a le plaisir de souhaiter la plus cordiale bienvenue et a l'honneur d'ouvrir cette assemblée.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par un avis dans la Feuille officielle du 1^{er} avril 2016, par un affichage au pilier public et par un « tout-ménage ». Dès lors, elle peut délibérer valablement.

Il faut souligner qu'il s'agit pour notre commune de la dernière assemblée communale en tant que telle puisque par la suite c'est le Conseil général qui la remplacera. Cette assemblée marque aussi la fin de la législature 2011-2016.

M. le syndic relève que pour des raisons professionnelles, M. Florian Sudan devrait rejoindre plus tard les membres du Conseil communal.

M. le syndic précise que les débats sont enregistrés (art. 3 al. 3 ReLOC). Il désigne deux scrutateurs (art. 14 LCO) soit :

- Mme Corinne Jolliet
- M. Pierre Mauron.

M. le syndic rappelle que selon la loi sur l'exercice des droits politiques, il est nécessaire pour voter d'être inscrit au registre électoral depuis au moins cinq jours. Les personnes qui ne rempliraient pas ces conditions sont priées de s'annoncer. Il s'agit de :

- Mme Sylviane Grandjean, secrétaire qui tiendra le procès-verbal de cette assemblée.
- M. Jérôme Gachet, journaliste auprès du journal La Gruyère.

La présence de ces personnes n'appelle aucune remarque.

M. le syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter les citoyens actifs. Il précise que la majorité est calculée sur les voix des personnes qui s'expriment.

La liste des tractanda a été distribuée en « tout-ménage » et est retranscrite par beamer.

Auparavant, M. le syndic précise que le point 5 a été supprimé. En effet, le Conseil général qui tiendra sa première séance le 26 avril prochain, devra se déterminer sur cette compétence à accorder au Conseil communal pour la législature 2016-2021.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} décembre 2015. Approbation. Ce procès-verbal ne sera pas lu; il était à la disposition des citoyens au secrétariat communal.
2. Comptes 2015. Rapport de la commission financière. Approbation.
3. Plan financier 2017 – 2021. Présentation. Rapport de la commission financière.
4. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux 2016 à 2018.

5. Octroi au Conseil communal jusqu'au 31 décembre 2016 d'une compétence financière de CHF 20'000.- pour des transactions immobilières.

6. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} décembre 2015 ainsi que le résumé des comptes de fonctionnement et d'investissement 2015 ont pu être obtenus au secrétariat communal. Ils sont publiés sur le site internet www.riaz.ch. Des commentaires et des informations sur les points présentés ont été publiés dans le « Riazois » No 67.

M. le syndic demande s'il y a des commentaires à formuler quant à la liste des tractanda ?

M. Joseph Mauron, en sa qualité de membre du futur Conseil général, précise que la séance constitutive dudit Conseil aura lieu le 26 avril 2016. Par conséquent, il propose de laisser à l'ordre du jour le point 5 relatif à l'octroi au Conseil communal jusqu'au 31 décembre 2016 d'une compétence financière de CHF 20'000.00 pour des transactions immobilières. Ceci évitera toute complication au Conseil communal en attendant la décision du Conseil général.

M. le syndic rejoint le point de vue de M. Joseph Mauron et l'accepte. Il demande à l'assemblée s'il y a quelqu'un qui s'oppose à ce maintien de l'ordre du jour initial.

Tel n'étant pas le cas, M. le syndic prie les personnes qui acceptent que soit maintenu au présent ordre du jour *l'octroi au Conseil communal jusqu'au 31 décembre 2016 d'une compétence financière de CHF 20'000.00 pour des transactions immobilières* de se prononcer par main levée.

L'ajout du point 5 susmentionné est accepté à l'unanimité.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 1^{ER} DECEMBRE 2015

M. le syndic rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu. Il a pu être consulté sur le site internet de la Commune ou obtenu au secrétariat communal. Un large résumé a été publié dans le « Riazois » No 67. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le syndic prie les personnes qui acceptent ce procès-verbal de se prononcer par main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie l'assemblée et l'auteur du procès-verbal, Madame Sylviane Grandjean, secrétaire.

2. COMPTES

Fonctionnement

M. le syndic précise que le budget 2015 prévoyait un excédent de charges (déficit) de CHF 228'251.00, ce qui représentait environ 2.5 % du total de charges. Le résultat de l'exercice 2015 est fort meilleur, même excellent puisqu'il présente un excédent de produits de CHF 421'000.00, amortissements et attribution aux réserves inclus.

Où sont les principales variations ?

Produits

M. le syndic relève qu'en raison de toutes les ventes de biens immobiliers enregistrées dans la commune, la tendance a pu être inversée. En effet, les revenus extraordinaires concernant les gains immobiliers et les droits de mutation ont passé de CHF 250'000.00 au budget à CHF 808'000.00 aux comptes 2015. A ce propos, il faut préciser que l'impôt sur les gains immobiliers concerne en réalité deux ans puisque les avis pour 2014 n'ont été traités qu'en 2015, en raison d'une réception tardive. Il n'était plus possible de les intégrer aux comptes 2014. Le produit sur le bénéfice des personnes morales (les entreprises et les sociétés) a aussi amené un solde positif d'environ CHF 150'000.00. En revanche, pour les impôts réguliers sur les personnes physiques, l'estimation budgétaire n'a pas été atteinte. Celle-ci était trop optimiste puisque basée sur la statistique de l'impôt 2012 en baisse. En conclusion, le chapitre impôt présente un excédent de produits d'environ CHF 600'000.00, grâce aux impôts conjoncturels et à celui des personnes morales.

Charges

M. le syndic relève que la majorité des charges est proche de celle budgétisée. Quelques dépassements concernent l'administration, le chapitre de la santé et les forêts. Comme à l'accoutumée, les chapitres feu, eau potable et protection des eaux sont équilibrés par un prélèvement ou une attribution aux réserves et fonds constitués. Les charges liées au Canton et aux associations intercommunales représentent la somme de CHF 4'817'000.00, soit plus de 60 % du total des charges (hors amortissements supplémentaires et constitution de réserves).

Avant de passer au détail des comptes, M. le syndic précise encore que le produit de la vente du terrain pour le CO, déduction de la soulte versée à la Bourgeoisie a été utilisé pour des amortissements supplémentaires comme l'exige le service des Communes.

Un commentaire a été publié dans le dernier « Riazois », au sujet des principales variations par rapport au budget et chacun a pu obtenir au secrétariat communal ou en début d'assemblée le cahier des comptes 2015. M. le syndic précise que ses collègues et lui-même donneront un bref commentaire et plus s'ils le désirent. C'est aussi volontiers que des réponses seront données aux questions posées concernant les dicastères de chacun.

M. le syndic présente la variation des charges et des produits pour l'ensemble des dicastères ainsi qu'une impression générale sur les comptes 2015.

M. le syndic précise que la discussion générale sur les comptes 2015 sera ouverte après la lecture du rapport de la commission financière.

FONCTIONNEMENT

0 ADMINISTRATION

02 Administration

M. le syndic

La charge de travail ne cesse d'augmenter. De nombreux dossiers de construction et routiers sont en projet et en cours ; de plus, des prises de position au sujet de divers projets intercommunaux sont à traiter. Prochainement, l'équipe sera renforcée en commençant par l'engagement d'un caissier ou d'une caissière titulaire.

1 ORDRE PUBLIC

M. Nicolas Dousse

10 Protection juridique

Ce poste concerne les frais de fonctionnement du bureau du tuteur général de Bulle.

14 Police du feu

Les charges du service du feu intercommunal ont subi une progression inattendue en raison d'achats supplémentaires décidés pour l'équipement du personnel et pour l'entretien des véhicules et des machines. De plus, les taxes d'exemption n'ont pas atteint le montant budgétisé. L'excédent du chapitre a été compensé par un prélèvement de CHF 20'471.00 à la réserve feu. L'exercice 2015 prend aussi en compte l'amortissement de notre part à l'acquisition de nouveaux véhicules. Ainsi, un montant de CHF 48'018.65 a été prélevé sur la réserve feu. Il faut noter que notre réserve ne s'élève, à ce jour, plus qu'à CHF 14'697.90. L'augmentation des taxes décidée pour 2016 permettra certainement, à l'avenir, d'équilibrer ce chapitre.

15 Militaire

Il s'agit de notre participation aux frais d'entretien du stand de tir d'Echarlens.

16 Protection civile

Les charges de fonctionnement de la protection civile sont limitées au maximum. Il n'y a plus de charge intercommunale. Celle-ci est remplacée par l'ORCOC. Un montant correspondant à la réalisation de places protégées apparaît aux comptes.

2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Mme Lotti Romanens

Année après année, il faut relever que les charges de ce chapitre, qui est aussi le plus important au niveau des finances communales, correspondent globalement au budget.

20 Ecole enfantine

Les achats de fournitures ont dépassé les prévisions ; en cause, de nouvelles méthodes et l'ouverture d'une 3^e classe enfantine.

21 Cycle scolaire obligatoire

Nous avons financé les frais liés à l'ouverture de notre 9^e classe primaire (mobilier, matériel d'enseignement et équipement informatique). Il faut également rappeler que ce poste englobe notre part aux salaires des enseignants, les achats de fournitures scolaires, les activités culturelles et sportives et les frais de fonctionnement et d'amortissement des CO.

22 Ecoles spécialisées

Il s'agit principalement de notre charge aux institutions spécialisées aux personnes handicapées ainsi que des services auxiliaires scolaires de la Gruyère. Les coûts sont légèrement inférieurs au budget.

23 Formation professionnelle

Il s'agit de notre participation à la formation des apprentis ainsi que de l'octroi d'une bourse communale aux nouveaux titulaires de diplômes professionnels. Cette prestation communale

très appréciée par notre jeunesse est rappelée. Hors commune, la fondation Rieter aide les apprentis.

29 Administration scolaire

A propos de l'informatique, il a été procédé au remplacement et à l'acquisition de machines pour le corps enseignant. Ce poste englobe les prestations du personnel de conciergerie fixe et auxiliaire ainsi que les charges salariales des patrouilleurs adultes. Ce service est indispensable pour assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Les autres postes importants concordent avec le budget.

3 CULTURE ET LOISIRS

Mme Lotti Romanens

30 Culture

La dépense principale concerne notre participation au financement des cours privés des élèves au Conservatoire. Les autres charges sont les subventions aux sociétés culturelles et le feu d'artifice du 1^{er} août.

33 Parcs publics et chemins pédestres

Le sentier des berges de la Sionge constitue un havre de paix et de calme pour beaucoup de personnes qui en profitent pleinement. L'équipe de la voirie en assure un entretien de qualité.

34 Sport

Nous avons procédé à la réfection des douches « sport extérieur » qui n'offraient plus des conditions d'utilisation et d'entretien corrects. La principale charge de ce chapitre est notre participation à l'Association pour la régionalisation des sports en Gruyère. Pour rappel, il s'agit de cofinancer les frais de fonctionnement des piscines en Gruyère et la patinoire d'Espace Gruyère.

35 Bâtiment des sociétés

Ce bâtiment est utilisé à sa pleine capacité. L'accueil extrascolaire utilise un étage durant toute l'année ainsi que les salles du rez et du 2^e étage en fin d'après-midi.

4 SANTE

M. Nicolas Dousse

L'augmentation des coûts de ce chapitre est à mettre en lien avec notre charge pour le financement des EMS, soit les charges liées cantonales et notre participation aux frais de pension des résidents. Au 31 décembre 2015, 16 personnes résidaient dans des foyers.

Les autres postes de ce chapitre correspondent parfaitement au budget.

5 AFFAIRES SOCIALES

Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire connaît encore une augmentation de fréquentation et la structure roule très bien. Le personnel est fidèle au poste, les enfants et les parents apprécient les services offerts. La charge nette de notre accueil s'est élevée à environ CHF 33'000.00, ce qui correspond à un autofinancement d'environ 80 %.

Subvention aux crèches et garderies

Ce poste enregistre une augmentation d'environ 50 % par rapport au budget et de 23 % par rapport aux comptes 2014. Il est très difficile de budgétiser ces charges qui dépendent des familles demanderesse.

6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

M. Nicolas Dousse

62 Routes communales et génie civil

La charge nette du chapitre est un peu supérieure à celle budgétisée. Raisons : moins de prestations internes du service de la voirie pour les autres dicastères de notre commune, plus de charges de main-d'œuvre en raison de l'absence prolongée d'un collaborateur et toujours des frais pour l'entretien des véhicules.

64 Chemins de fers fédéraux

La vente des cartes journalières a légèrement augmenté par rapport à 2015. La Commune dispose toujours de 4 unités à CHF 42.00/pièce. Les billets ont tous été vendus pour juillet et août 2015 et la moyenne des ventes s'élève toujours à 95 %. L'excédent du chapitre qui représente la somme d'environ CHF 4'000.00 correspond à une marge brute d'environ CHF 3.00 par carte.

65 Trafic régional

Il s'agit de notre participation aux TPF, dont le RER. Notre participation à Mobul est en baisse d'environ CHF 40'000.00 par rapport au budget. La cause est due aux travaux qui ont pris du retard sur les communes de l'agglomération.

7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

M. Nicolas Dousse

70 Approvisionnement en eau potable

La marge nette sur l'achat et la vente de l'eau ainsi que les taxes de raccordement dégagent un excédent de produits. Ce résultat a permis un amortissement du poste adduction d'eau au bilan pour une somme de CHF 90'011.35.

71 Protection des eaux

Ce poste concerne prioritairement l'exploitation et la charge financière de la STEP de Vuippens. Grâce aux taxes d'utilisation facturées sur l'eau consommée et les taxes de base et de raccordement, ce chapitre a enregistré un excédent de produits de CHF 179'352.45. Cette somme a permis des amortissements sur les postes concernés du bilan. Comme pour l'eau potable, le résultat du compte ne peut influencer celui du compte de fonctionnement.

72 Ordures ménagères

M. Daniel Blanc

Grâce aux mesures de contrôle à la déchetterie, un tri plus systématique des déchets encombrants et la suppression du ramassage des déchets verts dans les quartiers durant toute l'année 2015, ce chapitre est couvert à 98 % par les taxes aux sacs, les taxes individuelles et la facturation aux entreprises. Il faut aussi relever que le verre, le vieux papier et la ferraille ont été repris à d'assez bonnes conditions par les entreprises de recyclage. Une telle situation d'équilibre de ce chapitre n'a jamais été connue.

74 Cimetière

Il a été procédé à la désaffectation d'une série de tombes. Les frais sont à la charge de la Commune.

75 Correction des eaux et endiguements

M. Stéphane Schwab

En raison des investissements réalisés pour les ruisseaux de l'Ondine et de Plaisance, une charge d'intérêt a été comptabilisée.

79 Aménagement du territoire

M. Stéphane Schwab

Les principales charges de ce dicastère concernent les honoraires des mandataires, les frais liés au contrôle des constructions et notre participation aux frais de fonctionnement de l'ARG. La grande quantité de permis délivrés, plus de 60, a permis une augmentation très sensible des produits liés aux prestations communales facturées aux requérants.

8 ECONOMIE

M. le syndic

81 Forêts

Les bois vendus en 2015 ont permis de couvrir les prestations des mandataires, mais pas notre charge auprès de la Corporation et les frais liés au rajeunissement de forêts. De plus, les subventions cantonales ont été drastiquement diminuées sans avertissement préalable.

Afin d'améliorer quelque peu ce chapitre, il a été procédé à un prélèvement de CHF 13'512.00 au fonds des forêts. Au 31 décembre 2015, cette réserve non obligatoire s'élève encore à CHF 26'000.00. Elle permettra d'améliorer, si nécessaire, les comptes des années prochaines.

9 FINANCES ET IMPOTS

M. le syndic

Charges

Le contentieux très bien suivi permet d'une part, un encaissement plus régulier des créances et d'autre part, une récupération des créances par le biais des Offices des poursuites. Nous relançons aussi régulièrement les personnes qui ont des actes de défaut de biens. Ces dernières années, nous avons ainsi récupéré environ CHF 30'000.00. Malgré nos mesures, on doit constater une augmentation des pertes sur débiteurs. Ceci a obligé le Conseil communal d'augmenter la réserve pour débiteurs douteux *Ducroire* de CHF 70'000.00 à CHF 120'000.00.

Recettes

M. le syndic commente une diapositive sur les impôts structurels. Il précise que le revenu de l'impôt sur les personnes physiques a été surestimé au budget. En revanche, l'impôt sur la fortune, l'impôt à la source, la contribution immobilière et celui sur le bénéfice des personnes morales a permis d'équilibrer ce segment.

M. le syndic commente une diapositive sur les impôts conjoncturels. Il précise que l'impôt sur les prestations en capital a juste dépassé celui budgétisé. En revanche, l'impôt sur les gains immobiliers et celui sur les mutations sont largement au-dessus des prévisions. Comme dit précédemment, l'impôt sur les gains immobiliers est largement supérieur à celui budgétisé en raison du fait que des taxations 2014 n'ont été facturées qu'en 2015. Le reste est en lien avec toutes les transactions immobilières enregistrées dans notre commune en 2015.

Grâce à ces recettes extraordinaires, le chapitre 90 impôts présente une recette nette supplémentaire de plus de CHF 600'000.00. Ce montant permet d'ailleurs d'inverser la tendance entre le déficit de CHF 200'000.00 prévu et le résultat positif des comptes 2015 de CHF 400'000.00.

940 Gérance de la fortune et des dettes

La dette a généré une charge nette d'intérêt de CHF 73'000.00. Le taux moyen est inférieur à 1.00 %. Les amortissements obligatoires englobent l'annuité pour le trottoir à la route des Monts. Les recettes concernent les redevances versées par Gruyère Energie SA pour l'utilisation du domaine public communal ainsi que son dividende.

941 Immeubles du patrimoine financier

Ce chapitre concerne le bâtiment administratif et locatif rue de la Gruyère 60. Ce bâtiment laisse un rendement net d'environ CHF 60'000.00, ce qui est bon pour les finances communales. Il faut relever que ce bâtiment figure au bilan pour une valeur comptable de CHF 100'000.00, alors que sa valeur est bien largement supérieure à CHF 1'000'000.00.

942 Terrains et lotissements

M. Stéphane Schwab

La taxe d'épuration des eaux a été prélevée sur les terrains communaux non construits. Il faut relever que pour tous les terrains et bâtiments communaux, il s'agit d'une somme totale d'environ CHF 12'000.00.

943 Immeuble du patrimoine administratif

Mme Lotti Romanens

Il s'agit des charges de fonctionnement du bâtiment scolaire et sportif à la route des Monts 14. Les frais sont répartis sur les utilisateurs du bâtiment. Les frais de fonctionnement sont ceux prévus au budget. La charge nette a été réduite grâce aux nombreuses locations dont les lots de Bulle. Grâce à un prélèvement sur chaque location depuis 2007, une somme de CHF 7'550.00 a été portée au fonds de réserve. Au 31 décembre 2015, celui-ci s'élève à CHF 36'150.00.

944 Domaines et pâturages

M. Stéphane Schwab

Depuis des décennies, le Conseil communal veille à investir chaque année une partie des produits de location des chalets et des pâturages dans l'entretien des bâtiments et des drainages. Chaque année, environ CHF 50'000.00 sont versés dans la caisse communale.

M. le syndic commente l'évolution des charges liées cantonales et intercommunales.

99 Autres postes

Amortissements supplémentaires

Grâce à la vente d'une parcelle de terrain pour le CO et l'acquisition, par échange, du solde de la parcelle, un bénéfice sur biens comptables de CHF 3'911'729.00 a été réalisé. Comme exigé par le service des Communes, un tel revenu ne peut être versé dans le compte de fonctionnement et ainsi modifier le résultat des comptes communaux. Il doit faire l'objet d'amortissements supplémentaires ou de la constitution de réserves.

Report à la fortune et amortissements supplémentaires chapitres 70 et 71	CHF	203'567.95
Amortissements supplémentaires	CHF	1'708'161.04
Réserve pour investissements	CHF	2'000'000.00

Récapitulation

Total des produits	CHF 13'673'409.48
Total des charges	<u>CHF 13'252'407.10</u>

Excédent de produits (bénéfice) CHF **421'002.38**

INVESTISSEMENTS

Avant de passer aux commentaires des comptes d'investissements, M. le syndic précise que les totaux figurant dans le « Riazois » ne sont pas exacts. Sur écran, la totalisation exacte a été rectifiée. Idem pour les carnets des comptes qui ont aussi été corrigés. Ceci n'a aucune conséquence puisque les recettes et produits d'investissement sont équilibrés lors du report au bilan. M. le syndic remercie les citoyens d'accepter nos excuses pour ces petites erreurs.

Les charges d'investissement les plus importantes ont concerné les travaux de séparatif en Champy, le renouvellement d'une partie du réseau d'eau potable, l'ouvrage antibruit secteur Battentin - Champy, le solde du trottoir à la route des Monts et enfin la pose d'un revêtement définitif sur la route du Chalet-Neuf. Des précisions seront données ultérieurement.

14 POLICE DU FEU

M. Nicolas Dousse

14.522.0 Participation corps intercommunal Bulle-Riaz CHF 48'018.65

Il s'agit de notre participation à l'acquisition de nouveaux véhicules par le corps intercommunal Bulle-Riaz. Celle-ci correspond au budget.

33 PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES

M. Daniel Blanc

33.501.0 Aménagement places de jeux CHF 28'870.00

Il s'agit du remplacement des engins de la place de jeux de Champy et celle de la rive droite de la Sionge.

62 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

M. Daniel Blanc

62.501.1 Réfection d'ouvrage CHF 127'362.34

Il s'agit de la reprise du coffre de la ruelle du Châtelet et de l'épaulement de cette dernière par la réalisation d'un mur en gabions sur une longueur d'environ 50 m. Les autres dépenses concernent la suite des études pour les zones 30 km/h.

62.501.7 Reconstruction route du Chalet-Neuf CHF 160'350.60

Les travaux donnent entière satisfaction.

Crédit demandé CHF 150'000.00

Décompte final des travaux CHF 160'350.60

La plus-value est due au renforcement du coffre sur plusieurs tronçons afin d'assurer une longévité de l'ouvrage. Il faut relever que grâce à la subvention cantonale et à l'octroi d'un crédit d'investissement sans intérêt, cet investissement ne créera aucune charge financière autre que les annuités à prévoir dès 2016.

62.501.8 Renouvellement de l'éclairage public CHF 31'360.00

A ce jour, toutes les lampes d'ancienne génération, sauf celles sur les deux routes cantonales ont été remplacées. Ces travaux interviendront lors du réaménagement de ces dernières.

62.501.10 Trottoir route des Monts	CHF	158'419.00
Le décompte final des travaux s'élève à	CHF 711'195.00	
Crédits initiaux	CHF 600'000.00	

Le dépassement est justifié par les problèmes géologiques rencontrés sur deux tronçons et aussi l'acquisition de terrain et les frais de géomètre qui n'ont pas été calculés lors de la présentation du projet en assemblée.

PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

70 APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

M. Nicolas Dousse

70.501.1 Sécurité et renouvellement du réseau	CHF	416'166.05
---	-----	------------

Le renouvellement du réseau d'eau potable et de défense contre l'incendie a été poursuivi à la rue Xavier-de-Poret, à la rue des Colombettes et à la rue de Champy. Un bouclage du réseau a été opéré entre la ruelle de l'Etrey et le chemin de la Cierne. Longueur totale des conduites : environ 1'000 m.

Les taxes de raccordement, calculées sur la base du nouveau règlement, ont apporté des recettes intéressantes pour ce chapitre. Celles-ci servent à amortir, en partie, les investissements réalisés.

71 PROTECTION DES EAUX

M. Nicolas Dousse

71.501.1 Séparatif Champy - Champ Bosson	CHF	975'088.70
--	-----	------------

Les travaux pour la séparation des eaux ont été terminés à la rue des Colombettes, à la rue Xavier-de-Poret et à la rue de Champy.

71.501.2 Collecteurs séparatifs	CHF	81'613.35
---------------------------------	-----	-----------

Des travaux de mise en séparatif ont été menés à bien à la route des Monts, dans le secteur de l'Etrey ainsi qu'à la rue de Saletta.

Grâce aux travaux réalisés depuis bientôt 10 ans pour le séparatif, notre réseau communal est conforme à environ 90 %. Ceci se répercutera positivement au moment de la prochaine clef de répartition des frais de fonctionnement et d'investissement à la STEP de Vuippens.

75 CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS

M. Stéphane Schwab

Les subventions cantonale et fédérale ont été encaissées en 2015 pour le ruisseau de l'Ondine. La charge nette communale s'élève à CHF 75'631.00.

78 PROTECTION DE LA NATURE

M. Stéphane Schwab

78.501.2 Ouvrage antibruit accès A12	CHF	425'482.85
--------------------------------------	-----	------------

Les travaux de construction de l'ouvrage antibruit secteur Battentin - Champy ont été menés à bien. La paroi a une longueur d'environ 300 m. Elle est efficace et atténue les importantes nuisances sonores provoquées par la H189 et la bretelle d'accès à l'autoroute.

Décompte final des travaux CHF 641'638.00

Crédits autorisés CHF 550'000.00

Une plus-value a été enregistrée en raison des dernières exigences de l'OFROU, de l'adaptation de la paroi avec le passage supérieur qui a été entravée par la présence de l'ancienne chaussée d'accès à l'autoroute ainsi que le forage des pieux.

942 TERRAINS ET LOTISSEMENTS

M. Stéphane Schwab

942.501.1 Zone d'intérêt général, infrastructures CHF 186'747.80

Il s'agit des honoraires payés aux divers prestataires en lien avec l'étude de l'aménagement général de la zone du CO, du plan d'aménagement de détail et encore des émoluments versés pour l'élaboration du mandat d'étude parallèle Aigle-Noir et des parcelles environnantes. A propos du MEP, le 50 % de la charge a été facturé à la Bourgeoisie sous le compte 942.611.1 à raison de CHF 79'500.00.

942.522.0 Rétrocession, Riaz la Bourgeoisie CHF 791'714.00

Il s'agit de la soulte convenue avec la Bourgeoisie lors de la reprise de la parcelle du CO d'une surface d'environ 36'000 m² à raison de CHF 22.00 par m². Pour mémoire, la Commune a cédé, en plus, à la Bourgeoisie, le domaine de Puey d'une surface d'environ 100'000 m².

942.600.0 Vente de terrain ZIG (zone d'intérêt général) CHF 4'273'443.00

La Commune a vendu une surface de 26'877 m² à CHF 159.00 par m² pour la réalisation du CO et de ses aménagements extérieurs.

Engagements hors bilan au 31 décembre 2015

Les engagements hors bilan, AIS (Association intercommunale du bassin Sionge), CO de la Gruyère et le Réseau de santé et social de la Gruyère (Hôpital), l'EMS d'Humilimont et enfin la Corporation de triage du Gibloux représentent au 31 décembre 2015 une somme de CHF 3'083'756.94 répartis sur environ 20 ans ou plus de CHF 150'000.00 par année. Ces éléments sont très importants et pris en compte dans la planification financière communale.

Evolution des charges de fonctionnement et d'investissement

M. le syndic présente quelques chiffres représentant la part du fonctionnement et des investissements de 2008 à 2015.

Investissements et leur financement de 1988 à 2015

De 1988 à 2015, notre Commune a investi plus de CHF 45'000'000.00 en infrastructures et équipement. Durant cette même période, le chiffre d'affaires pour le fonctionnement atteint environ CHF 180'000'000.00, y compris les imputations internes que l'on peut estimer environ à CHF 10'000'000.00. Ceci représente bon an mal an, environ CHF 8'000'000.00 par an de flux financier.

Comment ont été répartis les investissements :

- Bâtiments route des Monts 4 et 14 et annexe 9.9 mio
- Collecteurs d'évacuation des eaux + AIS 10.6 mio
- Routes, le bâtiment voirie, les véhicules 10.8 mio

▪ Terrains et infrastructures	6.0 mio
▪ Adduction d'eau potable et de défense incendie	3.0 mio
▪ Ouvrages antibruit, endiguements, forêts	2.9 mio
▪ Bâtiments du patrimoine administratif	1.0 mio
▪ Autres (administration, place de sport, etc...)	1.4 mio

Comment ont été financés les investissements :

▪ Excédents des comptes fonctionnement, les amortissements	15.8 mio
▪ Ventes de terrain	12.0 mio
▪ Taxes de raccordement pour l'épuration des eaux	4.4 mio
▪ Participations de tiers	3.5 mio
▪ Subventions cantonales et fédérales	3.3 mio
▪ Taxes de raccordement pour l'eau potable	0.9 mio
▪ Emprunts et crédits LIM	5.7 mio

Evolution de la dette communale

La dette a passé de CHF 7'829'761.00 au 1^{er} janvier 2015 à CHF 5'755'052.00 au 31 décembre 2015. La diminution correspond à la vente du terrain pour le CO et est partiellement compensée par les nouveaux investissements réalisés en 2015. La dette par habitant s'élevait au 31 décembre 2015 à environ CHF 2'420.00 par habitant, ce qui est encore raisonnable eu égard aux investissements réalisés.

Bilan

Avec les différentes opérations réalisées en 2015, le bilan de la commune a passé de CHF 10'315'586.00 à CHF 11'130'457.00. La dette a été réduite et les nouvelles valeurs à l'actif prennent en compte les investissements mais aussi les amortissements supplémentaires par rapport aux chiffres 2014.

Proposition de bouclage

Comme annoncé, le produit de la vente du terrain pour le CO doit obligatoirement être utilisé pour effectuer des amortissements supplémentaires des postes du bilan.

Au terme de l'exercice, la fortune communale s'établit à CHF 1'130'504.68.

M. le syndic précise encore que les comptes 2015 ont été contrôlés et trouvés en ordre par le bureau fiduciaire mandaté. Il remercie ses collègues pour toutes leurs explications. C'est volontiers qu'il sera répondu aux questions soulevées après la lecture du rapport de la commission financière.

M. le syndic passe la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière, pour la lecture de son préavis sur le rapport de contrôle élaboré par la fiduciaire.

Rapport de vérification des comptes 2015

Les comptes communaux ont été contrôlés par l'organe officiel de révision à savoir la « Fiduciaire Cuennet Sàrl » à Bulle.

La commission financière doit prendre position, à l'attention de l'assemblée communale, sur le rapport de l'organe de révision précité.

Nous avons ainsi pris connaissance dudit rapport et constatons que tous les éléments contrôlés concordent parfaitement avec la comptabilité communale.

En ce qui concerne les comptes de fonctionnement, l'ensemble des variations constatées par rapport au budget 2015 ainsi que par rapport aux comptes 2014 ont fait l'objet de commentaires appropriés à notre attention.

Pour ce qui se rapporte aux comptes d'investissements, les montants des travaux effectivement réalisés en 2015 sont globalement conformes aux engagements prévus dans le budget. Quant aux investissements non réalisés, les explications idoines nous ont également été fournies.

Par conséquent, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter les comptes tels que présentés ainsi que le boucllement dégageant un excédent de revenus de CHF 421'002.38 et d'en donner décharge à tous les organes concernés.

La commission financière constate avec satisfaction que le résultat de l'exercice 2015 des comptes de fonctionnement sort enfin des chiffres rouges avec un excédent de produits de CHF 421'000.00 (après amortissements supplémentaires et attributions aux réserves) alors que le budget 2015 prévoyait un déficit de CHF 228'251.00, ce qui représente une différence de plus de CHF 649'000.00. Cet important delta s'explique essentiellement par des revenus extraordinaires concernant les gains immobiliers et les droits de mutation ainsi que par des rentrées nettement plus importantes qu'espérées en provenance de l'impôt sur le bénéfice des entreprises. Il est cependant avéré que ces trois types de rentrées fiscales, conjoncturelles par essence, sont toujours très difficiles à anticiper car elles dépendent d'acteurs tiers et d'éléments non maîtrisables par la collectivité elle-même.

Pour l'avenir, la commission financière souhaite vivement que notre Commune poursuive dans la voie de finances saines tout en assumant les investissements futurs indispensables au développement et au bien-être de notre Commune et de ses habitants. La hausse des impôts décidée dernièrement répond clairement à ces objectifs. C'est ainsi qu'à l'avenir, la commission financière estime prioritaire d'affecter impérativement les futurs excédents de revenus à la réduction de la dette communale de manière à transmettre une commune saine et forte aux générations futures.

Nous profitons de l'occasion pour relever la parfaite tenue des comptes communaux par l'administration communale sous la responsabilité de M. Pierre Morand et pour remercier le Conseil communal et notre responsable des finances, M. Jérôme Schindler pour leur compétence et leur engagement pour gérer au mieux les deniers publics.

Enfin, nous souhaitons remercier le Conseil communal pour la clarté de ses explications et de ses présentations lors de cette Assemblée communale.

M. le syndic remercie M. Vincent Louis Bosson et ses collègues pour la préparation et la présentation du rapport. Il ouvre la discussion sur les comptes 2015 et sur la proposition de boucllement.

La parole n'étant pas demandée, il demande aux personnes qui acceptent les comptes 2015 et le bouclage tels que présentés de se prononcer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne votent pas l'approbation des comptes.

Les comptes 2015 et le bouclage sont acceptés à l'unanimité.

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal, à la commission financière, au caissier communal ainsi qu'à l'administration.

3. PRESENTATION DU PLAN FINANCIER 2017-2021

Objectifs et principes de la planification financière

M. le syndic déclare que lors de l'assemblée du budget 2016, en décembre dernier, la planification financière a été présentée et commentée. Elle n'a pu faire l'objet d'un rapport de la commission financière puisque le document ne lui avait pas été présenté assez tôt. Ladite planification est présentée sommairement. Cet outil permet de projeter et d'anticiper les nouvelles tendances qui se dessinent afin de les corriger.

M. le syndic relève qu'en prenant en compte le programme de nos investissements et l'évolution de notre population, nous pouvons ainsi évaluer nos futurs besoins en liquidités. On doit constater que les communes ne disposent d'aucun moyen pour projeter l'évolution des charges liées cantonales.

A titre d'exemple, lors de la présentation du plan financier en décembre 2014, il avait été prévu, pour le budget 2016, avec un taux de 73 %, un excédent de charges de CHF 294'000.00 alors que nous arrivons à CHF 68'000.00. La différence positive est expliquée par la péréquation financière pour CHF 70'000.00, la prise en compte des impôts conjoncturels de manière plus prononcée CHF 100'000.00 et enfin des amortissements supplémentaires qui n'ont pas été pris en compte pour l'exercice 2016.

Il faut relever que les charges liées qui sont difficilement planifiables enregistrent une stagnation appréciable pour le Canton alors qu'elles continuent d'augmenter pour les charges intercommunales. Ceci sera décrit ultérieurement dans le cadre du budget.

Pour les années 2017 et suivantes, un excédent de charges augmente mais se stabilise de nouveau en 2020. Heureusement, la fameuse limite des 5% n'est pas atteinte.

La planification présentée prend en compte les investissements en cours et prévus jusqu'en 2021.

Rapport de la commission financière

La commission financière a examiné le plan financier pour la période 2017 à 2021 qui lui a été remis par le Conseil Communal et dont une présentation vient d'être faite par M. le syndic.

Les projections des différents comptes ont été réalisées sur la base de ceux du budget 2016 en prenant bien évidemment en compte du nouveau coefficient d'imposition décidé par l'assemblée communale.

Concernant les investissements, les principaux projets qui engageront notre Commune durant ces prochaines années sont connus dans les grandes lignes. La plupart d'entre eux sont incontournables en raison des engagements pris ainsi que pour pérenniser les infrastructures à moyen et long terme.

La commission financière a pris bonne note de la volonté du Conseil Communal d'engager ces investissements au plus tôt dès leurs octrois, afin de limiter autant que possible de probables surcoûts générés par leurs reports comme ce fut quelquefois le cas pour les exercices précédents.

Nous relevons cependant qu'une planification financière demeure encore et toujours un exercice difficile. Nous constatons aujourd'hui que certains éléments non connus et peu maîtrisables dans le temps (décisions fédérales, cantonales, voire intercommunales, taux de financements, etc...) peuvent influencer de manière déterminante sur les finances de notre Commune.

Nous tenons à remercier notre syndic M. Schindler ainsi que notre caissier M. Morand, qui ont travaillé sur ce plan financier qui se veut être le plus transparent et clair possible.

En conclusion, la commission financière préavise favorablement le plan financier 2017 – 2021 présenté par le Conseil communal.

M. le syndic remercie M. Vincent Louis Bosson pour la lecture du rapport. Il ouvre la discussion sur la planification financière. Il précise que celle-ci ne fait pas l'objet d'une approbation mais bien d'une présentation.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

4. DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION DES COMPTES COMMUNAUX. PERIODE 2016-2018. APPROBATION

M. le syndic déclare que les comptes communaux sont contrôlés et révisés obligatoirement par un organe fiduciaire. Ainsi, pour les exercices comptables 2013, 2014 et 2015, un mandat a été confié à la fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle. Celle-ci ayant donné entière satisfaction et comme le prévoit la législation en la matière, le mandat peut être reconduit pour une nouvelle période de trois ans. De plus, cette fiduciaire maintient des conditions avantageuses. En application de l'art. 97, al. 1, lettre c de la LOc, la décision appartient à l'assemblée communale sur proposition de la commission financière. A cet effet, il passe la parole à M. Vincent Louis Bosson, président, pour son rapport et sa proposition.

Rapport de la commission financière

La commission financière a constaté et confirme que les travaux de révision des comptes communaux pour la période 2013-2015 ont été menés à bien à la satisfaction des parties. Dans ces conditions, la commission financière propose de maintenir notre confiance à la Fiduciaire Cuennet Sàrl. à Bulle et de la désigner en qualité d'organe de révision des comptes communaux pour la période 2016-2018.

M. le syndic remercie M. Vincent Louis Bosson pour la lecture du rapport. Il précise encore que le Conseil communal approuve ce choix. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et demande aux personnes qui acceptent la proposition de la commission financière, soit la désignation de la fiduciaire Cuennet Sàrl à Bulle, en qualité d'organe de révision des comptes communaux pour les exercices 2016 à 2018 de se prononcer par main levée.

La reconduction du mandat pour deux ans à la fiduciaire Cuennet Sàrl à Bulle est acceptée à l'unanimité.

M. le syndic remercie l'assemblée.

5. OCTROI AU CONSEIL COMMUNAL JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2016 D'UNE COMPETENCE FINANCIERE DE CHF 20'000.00 POUR DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

M. le syndic relève qu'avec la fin de la législature, échoient également les octrois de compétences accordées par l'assemblée au Conseil communal.

Pour permettre une fluidité des dossiers, le Conseil communal propose d'accorder jusqu'au 31 décembre 2016 une compétence financière de CHF 20'000.00 au nouveau Conseil communal qui prendra ses fonctions le 18 avril prochain. Par la suite, il appartiendra à ce dernier de choisir sa stratégie et de la présenter au Conseil général. Cette compétence porte sur des transactions immobilières de minime importance. Il s'agit de la vente de terrain d'aisance, d'emprise ou d'échange de terrain pour des aménagements éditaires.

M. le syndic ouvre la discussion.

M. Stéphane Schwab propose de fixer le même montant que celui qui sera soumis au Conseil général, soit CHF 30'000.00.

En raison de la mise en place d'un nouveau Conseil communal et qu'il y aura des imprévus et inconnus, Mme Florence Pasquier suggère qu'une compétence financière de CHF 20'000.00 soit accordée au Conseil communal jusqu'au 31 décembre 2016. Ensuite, ce sera au Conseil général de décider pour la suite de la législature si la compétence peut être augmentée à CHF 30'000.00.

M. le syndic en prend acte.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion. Il demande aux personnes qui acceptent d'accorder une compétence financière de CHF 20'000.00 au Conseil communal jusqu'au 31 décembre 2016 et que l'augmentation de cette compétence soit décidée ultérieurement par le Conseil général de se prononcer par main levée.

La compétence financière de CHF 20'000.00 est acceptée à l'unanimité.

M. le syndic remercie l'assemblée.

6. DIVERS

Avant de passer la parole, M. le syndic se doit de donner quelques informations sur les points d'actualité de la commune. Les travaux en cours sont annoncés sur notre site internet.

- **Conseil communal**

M. le syndic relève que certainement chacun a remarqué que dans le dernier « Riazois », le résultat des personnes élues au Conseil communal n'était pas exact. En effet, il y avait un savant mélange entre le résultat du Conseil communal et une liste du Conseil général.

Un rectificatif a été fait sitôt l'erreur constatée. Comble de malchance, certains ménages ont reçu le document imprimé uniquement en recto et non en recto-verso. Des documents recto-verso sont disponibles à l'entrée de la salle pour les personnes intéressées.

M. le syndic prie les citoyens d'accepter les excuses de l'administration pour ces erreurs, heureusement sans conséquence puisque seuls les résultats sortis des urnes sont valables.

- **Révision du PAL et du RCU**

M. Stéphane Schwab précise que la 2^e mise à l'enquête du PAL (plan d'aménagement local et du RCU (règlement communal d'urbanisme) s'est déroulée au début 2016. Quelques oppositions ont été déposées. Les séances de conciliation se sont déjà déroulées. En raison de certains points nouveaux, le Conseil communal a décidé de retravailler le dossier et d'initier une 3^e mise à l'enquête publique, qui aura lieu, en principe, avant le 30 juin prochain.

- **Construction du bâtiment du CO de Riaz**

M. Stéphane Schwab relève que comme constaté, le chantier du 3^e CO de la Gruyère a débuté et, en principe, on devrait voir sortir le bâtiment de terre avant l'été.

- **Travaux routiers - réaménagement Valtraloc**

M. Daniel Blanc déclare que les études se poursuivent avec la collaboration et la coordination du service des Ponts & Chaussées. L'accent a été porté sur le tronçon Nord afin de trouver la meilleure solution pour l'accès, à terme, du futur bâtiment du CO. A ce propos, les ouvrages routiers ont été mis à l'enquête publique à la fin 2015. Des oppositions portant sur cet aménagement et sur le réaménagement de la route du Temple-Romain doivent encore être traitées. De ce fait, aucune discussion ne sera ouverte sur cet objet.

M. Daniel Blanc précise que Valtraloc, n'est pas uniquement un tronçon mais bien le réaménagement des deux routes cantonales. La demande préalable pour l'ensemble de la rue de la Gruyère interviendra, en principe, en mai prochain. En revanche, aucun programme n'est prévu pour la réalisation des travaux.

- **Séparatif en Champy - étape 2016**

M. Nicolas Dousse précise que les travaux se terminent en ce moment à la rue St-Michel. A partir du début mai, ceux-ci seront entrepris dans l'ensemble du quartier de Champ-Bosson. Les propriétaires concernés ont tous déjà été avisés personnellement des conséquences de ces travaux communaux et privés.

Comme démontré précédemment, après ces travaux, la commune sera raccordée en séparatif à environ 90 %, ce qui est à relever.

- **Cabane forestière, désignée *Cabane la Pépinière***

M. le syndic rappelle qu'avec les beaux jours annoncés, quoi de mieux que de prévoir une journée en famille ou entre amis à la cabane forestière aux Monts. Il faut simplement s'annoncer à l'administration communale pour une location. Les panneaux indicatifs de cette cabane seront prochainement installés si ceux-ci ne le sont pas déjà.

▪ **Manifestation**

Pour rappel, l'Association Vie-à-Riaz organise le 23 avril son vide-grenier et marché artisanal à la salle polyvalente.

M. le syndic passe la parole pour les divers.

M. Thierry Favre souhaite avoir quelques réponses au sujet du réaménagement de la rue de Champy discutée lors des oppositions formulées à l'encontre du quartier Champy Sud. Une participation financière de 60 % a été négociée pour les trottoirs à la rue de Champy et comme les promoteurs s'en vont les uns après les autres, il demande ce qu'il adviendra de cette participation.

M. le syndic précise qu'il n'y a pas eu de changement au niveau des promoteurs, c'est uniquement l'agence immobilière qui a changé. En revanche, l'initiateur du projet est toujours présent.

M. Thierry Favre en prend note ; toujours au sujet de ce dossier, il demande ce qu'il en est de la réalisation du giratoire de la pharmacie projeté en 2012 et non mis à l'enquête publique.

M. le syndic l'informe qu'en juin 2016, une demande préalable sera faite dans le cadre de Valtraloc. Il précise que ceci ne pouvait être fait avant car le giratoire de la poste était prioritaire et que la réalisation de deux giratoires en même temps n'est pas concevable.

M. Thierry Favre demande ce qu'il en est de la digue antibruit qui doit être faite au quartier Champy Sud ; à ce jour, des villas sont réalisées ou sont en construction mais la digue n'avance pas. Il sait que cet élément doit être exécuté avant que l'octroi d'un permis d'habiter soit octroyé aux propriétaires. Il souhaite savoir ce qu'il en est et n'espère pas que cette non réalisation soit à la charge de la Commune.

M. Stéphane Schwab relève que la réalisation de la digue a encore été abordée lors de la dernière séance du Conseil communal ; il est clair que le Conseil communal n'octroiera pas de permis d'habiter tant que la digue n'est pas construite. Personnellement, il a le même souci mais il faut savoir que le promoteur a besoin de vendre pour le financement de cet ouvrage antibruit.

M. Thierry Favre a constaté que des personnes habitent déjà leur propriété.

M. le syndic précise que c'est le cas mais aucun permis d'habiter n'a été délivré.

M. Laurent Pasquier relève que sur ce point, si le permis d'habiter est refusé, ce sont les propriétaires qui en pâtissent et ces derniers ne sont pas responsables de ce retard. Il demande pourquoi ne pas stopper les demandes de permis de construire.

M. le syndic précise qu'une convention a été établie et signée accompagnée d'un échéancier concernant les travaux à réaliser. Il relève que ce dossier est suivi sérieusement. Il peut assurer que le nouveau Conseil communal continuera à mettre la pression sur ce dossier.

M. Laurent Pasquier a constaté que les pelles ont été mises et enlevées à plusieurs reprises, ceci démontre bien le problème financier.

M. Alec Gambini relève qu'il s'agit d'un grand jour pour les riazois puisqu'il s'agit de la dernière assemblée communale. Il tient à remercier tous les collaborateurs communaux pour leur compétence et amabilité. Il a constaté qu'à plusieurs endroits dans la commune, il manque des panneaux de signalisation de la vitesse. Par conséquent, les automobilistes peuvent rouler sans limitation.

M. Daniel Blanc dit que l'aménagement des routes à 30/50 km/h. est prévu prochainement et que de tels panneaux seront placés à cette occasion.

M. Alec Gambini estime que la Commune devra assumer si les automobilistes ne respectent pas la vitesse non annoncée.

M. Stéphane Schwab précise que pour de tels panneaux, le Canton exige une mise à l'enquête publique. En général, s'il n'y a pas de panneaux, la limitation de vitesse à 50 km/h. dans le village et 80 km/h. hors localité doit simplement être respectée.

M. Alec Gambini répète qu'il manque sérieusement de panneaux de limitation de vitesse et que par conséquent, la Commune devra assumer.

Avant de clore cette dernière assemblée de la législature, M. le syndic tient à féliciter les nouveaux élus et à leur souhaiter le meilleur pour les prochains cinq ans. Il lui revient aussi le plaisir de remercier toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué et contribuent encore par leur engagement et leur travail au bon fonctionnement du ménage communal. Il remercie les membres des commissions qui ont œuvré pendant cette législature, à commencer par celle des finances qui a analysé d'un œil critique les dépenses, celle de l'aménagement qui a travaillé pour les travaux de révision du PAL et du RCU, à la commission locale du feu qui a veillé aux précautions à prendre contre les incendies et qui a exécuté les inspections des bâtiments dans les moindres détails, à la commission scolaire qui a prioritairement travaillé pour le bien-être des enfants et enfin merci à la commission des naturalisations qui auditionnent les personnes candidates à obtenir la nationalité suisse. Encore un merci à tous les membres du corps enseignant qui s'appliquent jour après jour, année après année à instruire, former, guider nos chères petites têtes blondes ou brunes.

M. le syndic remercie le personnel communal formé de la conciergerie, de la voirie, de la déchetterie, des patrouilleurs scolaires, de l'accueil extrascolaire et enfin de l'administration toujours présente. Leur qualité d'accueil au bureau communal, leur légendaire bonne humeur et leur sourire éternel furent une lumière appréciée durant cette période. Tous les conseillers ont pu se reposer sur de solides compétences et un engagement sans équivoque.

Il remercie également ses collègues qui l'ont accompagné pendant ces presque trois ans, période où il a eu l'honneur et la chance d'œuvrer en tant que syndic de la commune et aussi d'être le président de la Bourgeoisie. Il reste encore beaucoup à faire ! Sans vouloir reformuler l'édito du « Riazois », les défis sont encore nombreux. Le Conseil s'est attelé à la tâche sans relâche durant ces cinq dernières années.

M. le syndic s'adresse personnellement à chaque conseiller.

Chère Lotti, tu es notre doyenne après avoir passé 15 ans sans interruption au Conseil communal ! Mes plus sincères remerciements et félicitations pour ton dévouement inconditionnel notamment pour notre jeunesse et pour la mise à disposition des nombreux locaux pour nos sociétés.

Merci à Nicolas avec qui j'ai pu trouver un appui de taille afin de mener à bien nos activités. Tu as repris au pied levé de nouveaux dicastères tel que celui de la santé et la petite enfance et tu t'es impliqué dans les projets internes et intercommunaux. Nous avons eu de la chance également de pouvoir profiter de tes connaissances sur des sujets plus techniques.

Merci à Florian même s'il n'est pas présent, qui a su trouver les secrets les plus cachés afin que les fluides empruntent les nombreuses conduites qu'il a fait construire. Merci pour ce travail dans l'ombre et dans les sous-sols qui nous assure une eau de qualité, jamais prise en défaut. Le séparatif a aussi fait un grand pas depuis 2013. Tes connaissances approfondies dans le domaine nous ont permis de prendre de bonnes décisions et d'assurer un excellent suivi des chantiers.

Merci à Stéphane, qui de par ses connaissances, a non seulement endossé la finalisation ou presque du PAL et RCU mais également avoir assumé tous les aspects liés à l'informatique dans notre commune. Je pense autant à l'administration qu'à l'école, la qualité de tes prestations et la réactivité de tes interventions n'ont fait aucun pli.

Merci à Pascal qui a poursuivi la politique adoptée par ses prédécesseurs dans nos belles forêts et qui a mis en œuvre l'optimisation de la déchetterie afin d'améliorer le taux de couverture des frais.

Merci à Daniel qui a également rejoint le Conseil communal en cours de législature. Nous avons toujours pu compter sur ton esprit d'analyse et ton pragmatisme à toute épreuve. Tu as repris les chantiers en cours et les a gérés de manière exemplaire. De plus, tu as très vite su identifier les potentiels d'amélioration. La voirie a pu également compter sur ta très grande écoute et disponibilité. La voix du peuple ne t'a malheureusement pas permis de poursuivre ton travail au sein de notre Exécutif.

M. le syndic remet une attention à chacun de ses collègues.

M. Nicolas Dousse, au nom de ses collègues du Conseil communal et après ces paroles élogieuses, se permet d'adresser à M. le syndic ses plus vifs remerciements. Malgré un emploi du temps des plus chargé, tu as assumé ton rôle de syndic avec diligence, compétence et dévouement. Tes connaissances ainsi que ton vif esprit d'initiative auront été une grande richesse pour notre commune. Je pense que tu peux être très fier du travail accompli. Encore un grand merci pour tout. Nous ne te disons pas adieu Jérôme, mais au plaisir de te revoir !!

Une attention lui est remise.

M. le syndic déclare avoir eu beaucoup de plaisir et de satisfaction dans cette fonction. Il a eu la chance, comme ses collègues, d'être appuyé par une administration des plus performantes. L'ambiance au sein du Conseil a toujours été constructive même si quelques fois, certaines discussions étaient plus musclées. Il réitère ses remerciements à ses collègues et à Pierre, le huitième homme, véritable pilier et mémoire vivante qu'il n'a plus besoin de nommer, qui a su donner quelques conseils avisés et bien sentis tout au long de la présente législature. Il relève aussi la fidélité dont fait preuve notre secrétaire, Sylviane pour la tenue des procès-verbaux de nos assemblées.

M. le syndic relève que même si certaines activités n'ont pas pu être complètement réglées, il quitte cette fonction avec le profond sentiment que le Conseil en place a travaillé pour le bien de la commune et des citoyens tout en observant une discipline des plus strictes ! Et il se permet une petite boutade connue pour ses collègues du Conseil *la loi, c'est la loi !*

Durant ces 10 ans passés au sein de l'Exécutif, il a pu réaliser à quel point la tâche et la responsabilité sont immenses. Ceci reste pour lui, une expérience inoubliable et très enrichissante.

M. le syndic adresse un grand et chaleureux merci à tous les citoyens, qui se sont déplacés tout au long de ces années et qui ont activement participé aux débats de manière constructive pour le bien de la commune.

La parole n'étant plus demandée et avant de conclure, il relève l'excellente ambiance qui a régné pour cette dernière assemblée communale. Il invite les citoyens de rester encore quelques minutes à la sortie de l'assemblée pour trinquer le verre de l'amitié et échanger quelques paroles.

M. le syndic souhaite à toutes et à tous un très beau printemps et une très bonne rentrée. Il clôt officiellement cette assemblée à 21.25 h.

le secrétaire

le président

Pierre Morand

Jérôme Schindler

la secrétaire de l'assemblée communale

Sylviane Grandjean